



Fiche de formation N° 33

Adoption internationale

LE CONTEXTE GLOBAL DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

L'adoption internationale est une réalité en mouvement. Plutôt rare il y a encore une quarantaine d'années, elle est devenue de plus en plus courante pour être, aujourd'hui, une pratique très répandue. Selon les estimations, entre 30'000 et 40'000 enfants sont adoptés chaque année à travers le monde et ce depuis plus de 20 ans. Ces enfants viennent généralement de pays en voie de développement ou en transition et sont accueillis par des familles résidant dans des pays industrialisés, essentiellement d'Europe et d'Amérique du Nord. Près de la moitié des adoptions internationales impliquent les Etats-Unis.

Un déséquilibre flagrant entre les besoins des enfants et le désir des candidats adoptants

Une telle évolution de l'adoption internationale permet certes de répondre aux besoins d'enfants privés de famille pour lesquels aucune solution adéquate ne peut être trouvée dans leur communauté ou leur pays. Toutefois, depuis quelques années, force est de constater que la pratique de l'adoption internationale est confrontée à des tensions toujours plus importantes. D'un côté, les sociétés occidentales sont toujours plus enclines à adopter des enfants en provenance des pays émergents afin de palier, notamment, au problème de l'infertilité dont elles souffrent de plus en plus. La globalisation du monde, l'accélération des moyens de communication ainsi que la diffusion toujours plus large et rapide d'images d'enfants victimes de la pauvreté, de la guerre ou de catastrophes naturelles contribuent également à cet engouement pour l'adoption internationale. Mais cet « appétit » crée une pression très forte sur les pays d'origine. Ce d'autant plus que de leur côté, ceux-ci sont davantage qu'avant en mesure de contrôler les naissances, réduire la pauvreté et encourager l'adoption nationale. Ils proposent donc de moins en moins d'enfants en adoption

internationale et nombre d'entre eux ne sont plus en mesure de « libérer » suffisamment d'enfants pour répondre aux demandes d'adoption des pays d'accueil.

Il est désormais commun d'analyser cette situation en termes économiques : la « demande » étant plus forte que « l'offre », l'équilibre est rompu et peut conduire à toute sorte de comportements dangereux, au mépris de l'intérêt des enfants. Ce risque est d'autant plus grand que le déséquilibre n'est pas seulement quantitatif. Il est aussi qualitatif. En effet, l'immense majorité des candidats adoptants souhaite adopter un bébé ou un enfant en très bas âge et en bonne santé. Or, en raison des évolutions dont nous avons parlé plus haut, ces enfants sont de moins en moins adoptables au niveau international. En revanche, de nombreux enfants plus âgés, porteurs d'une maladie ou d'un handicap même bénin, ou des fratries sont en besoin d'adoption. Mais il est souvent extrêmement difficile de trouver une famille d'accord de les adopter.

Quelle relation entre la situation prévalant dans les pays d'origine et le nombre d'adoptions internationales s'y déroulant au même moment ?

Une analyse détaillée des statistiques relatives à l'adoption internationale durant ces 30 dernières années montre un lien fort entre la situation qui prévalait dans un pays donné et à une période donnée et le nombre d'adoptions internationales ayant eu lieu au même moment. L'illustration la plus frappante de ce lien est incarnée par la Roumanie après la chute du régime communiste en 1989. D'une année à l'autre, les adoptions entre la Suisse par exemple, et la Roumanie sont passées de 4 en 1989 à 154 l'année suivante. Plus de 10'000 enfants ont été adoptés en Roumanie cette même année, malgré le fait qu'au même moment, les services publics nationaux étaient pratiquement inexistantes. D'autres contextes mouvants ont également eu des conséquences sur les possibilités d'adoption. Ainsi, les guerres de Corée et du Vietnam ont joué un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion occidentale à l'adoption internationale et sont à l'origine des premiers déplacements d'enfants significatifs. L'effondrement de systèmes étatiques a parfois conduit à la naissance de "marché aux bébés", de même que les crises économiques, comme celle qu'a connue l'Europe de l'Est à la fin des années 90, ont également montré une augmentation simultanée des adoptions internationales.

On constate toutefois que des facteurs positifs jouent aussi un rôle important quant aux possibilités d'adoption dans les pays d'origine. Lorsqu'un état décide de promouvoir l'adoption nationale, comme l'Inde ou le Chili, le nombre

d'adoptions internationales décroît naturellement. Lors des 10 dernières années, plusieurs pays ont adopté de nouvelles lois demandant plus de garanties aux organismes agréés et aux parents adoptifs. Des conditions plus strictes sont désormais appliquées dans de nombreuses procédures, qui sont dès lors moins faciles et qui s'attachent à préserver les droits des enfants. La Chine est l'illustration la plus récente.

La "demande" d'enfants reste toutefois forte et doit donc s'orienter là où il est encore possible d'adopter, en tenant compte du fait que les éléments décrits ci-dessus exercent une influence directe sur le choix du futur pays d'origine de l'enfant.

Des standards internationaux pour tenter de diminuer la pression de la demande sur les pays d'origine

Des standards internationaux ont désormais été adoptés pour enrayer cette évolution. Les principes posés tant par la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant que par la Convention de La Haye de 1993 en sont les principaux. Les différents acteurs impliqués dans le processus d'adoption, à quelque niveau que ce soit, ont également un rôle important à jouer pour mieux garantir l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans cette même optique, savoir quels sont les enfants en réel besoin d'adoption internationale, en fonction de leur âge, de leur état de santé et de leur origine sociale et ethnique, constitue certainement un défi essentiel pour les années à venir.

SSI/CIR mars 2007

Pour plus d'information:

«*Adoption internationale: une évolution entre éthique et marchés* » (« International Adoption: zwischen Ethik und Marktwirtschaft »), 2006, Hervé Boéchat. Publication disponible en français et allemand à <http://www.ssiss.ch/>.

Statistiques disponibles sur le site de la Conférence de La Haye de Droit international privé http://hcch.e-vision.nl/upload/adostats_us.pdf

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications. Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.